L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 10 JANVIER 1889. 62me Année

Dufour & Donnet.
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 10 JANVIER 1889,

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Spear & Escoffier—au No 12 rue St. Philippe—Un grand assortiment choisi, frais et varié de graines de jardin.

Par P. Ad. Fortier, constable de la Deuxième Cour de Cité—au coin des rues Conti et Bourgogne—Un lot de groceries, vins, liqueurs, comptoirs, glacière, etc.

France et Grèce.

LE REJET DU TRAITÉ GREC.

M. Tricoupi a annoncé, à la Chambre des députés, à Athènes, le refus, par la Chambre française des députés, de ratifier le traité de commerce conclu par le gouvernement français avec la Grèce. L'éminent ministre du roi Georges a déclaré, par la même occasion—ainsi que nous l'avons publié—que le gouvernement hellénique attendrait, pour appliquer les droits différentiels aux marchandises françaises, que la France ait augmenté les droits sur les raisins secs; il a ajouté que son gouvernement ne présenterait pas la convention archéologique autorisant la France à entreprendre des fouilles [illegible]elphes.

"Il faut— dit la *République Française*—savoir gré à M. Tricoupi d'avoir reconnu que le vote de la Chambre était un vote purement économique et que la politi[que] française resterait, comme par le passé, absolument sympathique à la Grèce. Rien ne servirait, d'autre part, de cacher que ce vote marque la fin d'une phase. Il faut, en effet, n'avoir rien vu de ce qui s'est passé depuis deux ans; il faut n'avoir rien compris à l'évolution économique qui s'accomplit et que la rupture du traité italien n'a fait qu'accentuer; il faut vivre dans le pur domaine des abstractions théoriques, pour s'étonner, comme le font quelques-uns de nos confrères, du vote de la Chambre.

"Il n'a été rendu qu'à la faible majorité de onze voix, mais tout le monde sait bien, et nos contradicteurs eux-mêmes l'avouent, que, sans l'intervention pressante et souvent éloquente de M. le ministre des affaires étrangères, cette majorité eût été bien plus considérable.

"M. Goblet n'a pu réussir, pourtant, à réunir autour du projet une majorité; c'est que le sentiment, en ces affaires, ne saurait plus être le mobile principal ni faire oublier les intérêts.

"Les alliances économiques ne font pas les alliances politiques. Nous l'avons vu en 1870. Nous conservons pour le peuple grec les plus vives sympathies, et nous avons foi, plus que jamais, dans l'avenir de cette vaillante et forte nation. Mais, encore une fois, l'affection et les affaires, cela fait deux choses différentes.

"La discussion, d'ailleurs, bien qu'elle fût établie sur le traité grec, portait plus haut: il s'agissait d'autre chose, de quelque chose de plus qu'une question de raisins secs. C'était, on le sentait bien, l'ensemble même du régime des traités de commerce qui était en cause et, à des signes visibles, on a reconnu que le régime a perdu beaucoup de la faveur dont il a joui. C'est que les traités de commerce ne pouvaient constituer qu'une phase de transition. Ils reposent sur un système de compensations réciproques consenties, de part et d'autre, entre les nations, pour favoriser l'exportation d'un plus ou moins grand nombre de leurs produits. Or il devient évident que personne ne veut plus accepter que des produits servent d'objets de compensation. C'est ce qui a fait échouer les négociations si longues et si laborieuses, et si consciencieusement menées, qui ont eu lieu pour le renouvellement du traité avec l'Italie. C'est ce qui, désormais, fera échouer tous les traités.

"En veut-on une preuve? Qu'on lise le discours de M. Bourgeois, rapporteur de la commission; qu'on lise, surtout, son rapport. On y verra que de nombreuses pétitions, émanant de conseils municipaux, demandent avec instance "l'exclusion de toute convention commerciale, DU VIN, *produit éminemment agricole*, au même titre que celle du blé, du bétail, du sucre et de l'alcool."

"Nous disions, l'autre jour, précisément, que la France avait été portée à conclure des traités de commerce pour favoriser principalement trois grandes branches de sa production nationale: les soieries, les lainages, le vin. Or, voici les viticulteurs qui demandent, eux-mêmes, l'exclusion du vin des conventions internationales. Demain, les agriculteurs vont revenir et demander la même exclusion pour les laines brutes et les peaux. Alors, quoi? Laissant de côté tous les produits agricoles, tout ce qui touche à l'alimentation, va-t-on faire des traités pour ou contre les seuls produits industriels? Ce n'est pas possible.

"Le traité grec, en lui-même, n'était que l'*occasion*; c'est le système qu'on attaquait, et il faut que l'évolution dans l'opinion soit bien avancée, pour qu'un homme comme M. Camille Dreyfus, l'auteur de l'amendement dont nous parlions l'autre jour, ait écrit dans son journal "qu'il votera, à cause de l'article 11 du traité de Francfort, contre le renouvellement des traités de 1792." Il faut que l'opinion se soit bien modifiée pour que M. Bourgeois ait pu dire à la Chambre, sans soulever la moindre protestation: "L'heure n'est pas venue de faire de nouveaux traités, mais de dénoncer, au contraire, ceux que vous avez le droit de faire disparaître."

"Et il a cité le traité qui nous lie avec l'Autriche-Hongrie. Certes, il serait malaisé de soutenir que ce traité nous a été favorable. Au moment où il a été conclu, ou plutôt mis en vigueur, en 1882, nous exportions encore, dans ce pays, pour plus de 31 millions de produits. En 1887, après six ans d'exécution du traité, cette exportation est tombée à un peu moins de 20 millions (exactement, 19,850,000 fr.), en perte de 11 millions et demi environ. On ne saurait dire que c'est là un bénéfice.

"L'Autriche-Hongrie, au contraire, nous envoie, bon an mal an, pour cent millions de ses produits. Et ce qu'il y a de singulier, c'est qu'elle nous vend autant d'objets fabriqués que nous lui en vendons de notre côté: quatorze millions de part et d'autre. L'Autriche nous a envoyé, en 1887, pour 2,771,000 francs de machines et mécaniques; 2,340,000 francs d'ouvrages en peau et en cuir; 2,439,000 francs d'ouvrages en écume de mer; 1,096,000 francs de poteries, verreries et cristaux; 712,000 francs de meubles; 602,000 francs de papiers, cartons; 485,000 francs de bimbeloterie, tabletterie, boutons, etc. Voilà plus de 10 millions d'objets fabriqués dont la France produit les similaires. C'est donc une concurrence heureuse que nous fait, chez nous, l'industrie autrichienne, alors que, chez elle, notre industrie peut à peine pénétrer; alors qu'à ces ventes d'objets manufacturés, elle joint des vins pour 12 millions, des bestiaux pour 7 millions, des farines pour 4 millions, autre concurrence directe à des produits français. L'on ne peut donc nier que le traité de commerce conclu avec l'Autriche-Hongrie est bien plus favorable à cette puissance qu'à la France, qui, pour compenser les pertes qu'elle fait de ce côté, est obligée d'aller chercher des débouchés dans les pays lointains, dans l'Amérique du Sud, chez des nations avec lesquelles elle n'a pas de traités de commerce.

"C'est parce que ce sentiment commence à pénétrer dans les esprits très profondément, que le système des traités de commerce commence à perdre du terrain. On se demande si les profits que nous avons retirés de ce genre de conventions ont compensé les pertes et les gênes que, par ailleurs, elles nous ont imposées? La cause du rejet du traité de commerce grec est là, bien plus que dans la question des raisins secs. Et nous finirons par une parole que prononçait récemment un homme d'Etat qui occupe au Sénat et a occupé dans le gouvernement une grande situation, qui est, d'ailleurs, étroitement attaché aux doctrines économiques libérales. Il disait, s'adressant à un ambassadeur français près d'une grande puissance: "Le Parlement français, Chambre ou Sénat, ne votera plus aucun traité de commerce. Il me semble bien que, dans l'état actuel des esprits, l'ère des traités de commerce peut être considérée comme close."

"La Chambre des députés, comme le Sénat, vient de donner raison à cette appréciation."

La Vigueur des Cheveux d'Ayer est un article indispensable de toilette pour la chevelure, elle en active la croissance.

FRANCE.

NOUVELLES DIVERSES.

Après de longs retards, l'échange des ratifications de la convention de Suez a eu lieu, le 22 décembre, à Constantinople.

C'est l'achèvement d'une œuvre qui est tout à l'honneur de la diplomatie française, dont les efforts persévérants ont eu à surmonter d'innombrables obstacles avant d'obtenir un règlement conforme aux intérêts de l'Europe, identiques à ceux de la France dans cette grave question.

On communique, au *Temps* du 26 décembre, la lettre suivante:

A M. le président et à MM. les membres du Comité central de vigilance pour la liberté et la paix, à Milan.

Messieurs,

Nous venons de lire l'éloquent et généreux appel que vous avez adressé à vos compatriotes.

En défendant, comme vous le faites, les véritables intérêts de l'Italie, en protestant, au nom de sa dignité comme de son bien-être, contre les entraînements périlleux de ce que vous appelez "une politique jalouse et menaçante", vous ne servez pas seulement, comme c'est votre premier devoir, la cause de votre patrie: vous servez aussi, comme c'est le devoir supérieur de tout homme, la cause de l'humanité.

Vous travaillez pour cette civilisation générale dont la paix est désormais la condition première et à laquelle tous les peuples, abjurant enfin leurs anciennes animosités et répudiant leurs anciennes erreurs, devraient se faire gloire de coopérer à l'euv', dans l'indépendance, dans le respect mutuel et dans la justice.

Comme vous, messieurs, en nous appliquant suivant nos forces à combattre autour de nous les entraînements irréfléchis, à écarter les causes d'irritation, à apaiser les difficultés et à mettre autant que possible, suivant vos propres paroles, "la politique d'accord avec la morale", nous croyons remplir à la fois nos devoirs envers notre patrie et nos devoirs envers l'humanité, et nous montrer aussi réellement bons Français que vous avez la juste prétention d'être bons Italiens.

"Nous ne sommes pas seuls," disiez-vous.

Vous avez raison.

Partout, d'une extrémité à l'autre du monde civilisé, les sentiments qui vous animent sont ceux d'une partie considérable et chaque jour croissante de toutes les nations; et vous avez raison de dire que l'Europe entière soupire après l'allègement de ses charges et la sécurité de son lendemain.

Vous nous fournissez l'occasion de le dire avec vous, nous sommes heureux de la saisir et, en vous envoyant cette réponse à ce que nous avons cru devoir considérer comme s'adressant à tous les hommes de bonne volonté, nous vous prions, messieurs, de recevoir l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Nous remarquons, parmi les noms des très nombreux signataires, ceux de MM. Frédéric Passy, membre de l'Institut, député, président de la Société française des Amis de la paix; Jules Simon, membre de l'Institut, sénateur; Adolphe Franck, membre de l'Institut, président d'honneur de la Société française des Amis de la paix; Siegfried, député; Charles Lemonnier, président de la Ligue de la Paix et de la Liberté; Jules Gaillard, Anatole de La Forge, députés; Théophile Roussel, Mazeau, de Pressensé, Edouard Charton, sénateurs; V. Duruy, Levasseur, G. Picot, membre de l'Institut; Beaussire, membre de l'Institut, vice-président de la Société française des Amis de la paix; Clamageran, Garrisson, Trarieux, Lenoel, sénateurs.

Les journaux de Tours publient la lettre que le Pape a adressée, récemment, à M. Meignan, archevêque de Tours, au sujet du blâme que ce prélat avait adressé à un journaliste ultramontain, M. Delahaye, directeur du *Journal d'Indre-et-Loire*:

"Il est assurément pénible et douloureux—dit la lettre du Souverain Pontife—de traiter avec sévérité ceux qu'on chérit comme des enfants; mais en agir ainsi, quoi que cela coûte, est quelquefois un devoir pour ceux qui ont à travailler au salut des autres et à les maintenir dans la voie de la sainteté. Une plus grande sévérité devient nécessaire lorsqu'il y a des raisons de craindre que le mal ne s'accroisse avec le temps et ne tourne au détriment des âmes. Voilà, vénérable frère, les motifs qui semblent vous avoir poussé à user de vos pouvoirs pour censurer un écrit certainement répréhensible, en ce qu'il est injurieux à l'autorité sacrée des évêques, et en ce qu'il attaque non point un seul, mais un grand nombre d'entre eux, en dépeignant leurs actes et leur gouvernement en style emporté, les citant pour ainsi dire, à son tribunal, comme s'ils avaient manqué à leurs devoirs les plus grands et les plus sacrés.

"Non, il ne faut en aucune façon supporter que des laïques, qui professent le catholicisme, en viennent jusqu'à s'arroger ouvertement, dans les colonnes d'un journal, le droit de dénoncer et de critiquer, avec la plus grande licence, et suivant leur bon plaisir, toutes sortes de personnes, sans en excepter les évêques, et croient qu'il leur est permis d'avoir en tout, sauf en ce qui regarde la foi, les sentiments qu'il leur plaît, et de juger tout le monde à leur gré."

Le *Journal officiel* annonce qu'à l'occasion du 1er janvier 1889 M. le président de la République a, par plusieurs décrets, rendus sur la proposition du ministre de la guerre, accordé des grâces et réductions de peines à 1,097 condamnés, détenus dans divers établissements pénitentiaires militaires.

La souscription ouverte pour élever un monument à Gambetta dans la forêt d'Epinouse a produit 5,000 francs. Le comité va s'occuper du plan du monument commémoratif qui sera construit auprès du vieux chêne dans les branches duquel le ballon emportant Gambetta s'est accroché le 5 octobre 1870.

Le second tour de scrutin pour les élections du consistoire de Paris et des délégués pour la nomination du grand-rabbin de France, ont eu lieu le 23 décembre. On sait que le consistoire central se compose de douze membres nommés par chacun des douze consistoires de France et d'Algérie; les membres de cette assemblée sont renouvelables par moitié tous les six ans.

M. le général Sée a été élu pour Paris.

Pour le consistoire de Paris, se composant de six membres renouvelables par moitié tous les quatre ans, M. le baron Gustave de Rothschild et M. Narcisse Leven ont été réélus. En outre, M. Ernest Mayer, officier de la Légion d'honneur, président de la communauté du temple de la rue Buffault, a été choisi en remplacement de M. Victor Saint-Paul, décédé.

Enfin, les deux délégués élus sont MM. le baron Gustave de Rothschild et Michel Erlanger. Chaque consistoire enverra de même deux délégués qui s'adjoindront au collège électoral qui désignera, à une époque d'ailleurs indéterminée, le successeur de M. Isidor, grand-rabbin de France, récemment décédé.

Par le fait de ces renouvellements, des élections ont eu lieu dans les communautés israélites d'Asnière de Boulogne-sur-Seine, d'Elbeuf, de Fontainebleau, de la Ferté, du Havre, de Neuilly, d'Orléans, de Rouen, de Tours et de Versailles.

Le ministre de l'instruction publique a adressé, aux recteurs d'académie, une circulaire pour leur communiquer l'avis du conseil d'Etat, que le gouvernement avait consulté sur la possibilité de continuer, sous le régime de la loi du 30 octobre 1886, à recevoir l'engagement décennal des membres et novices des associations religieuses. Dans cette circulaire, le ministre dit:

"Vous n'aurez aucune distinction à faire entre les laïques et les congréganistes. Des uns comme des autres, vous ne pourrez ni refuser la déclaration d'engagement décennal s'ils sont pourvus d'une nomination régulière dans une école primaire publique, ni l'accepter s'ils n'en sont pas pourvus.

"Toute demande de contracter cet engagement devra donc être accompagnée de la pièce officielle attestant que le postulant est en possession d'un emploi de titulaire ou de stagiaire dans une école publique, et dès lors en mesure de commencer la réalisation de son engagement à dater du 1er janvier de l'année où il devra tirer au sort."

Le Conseil des ministres a siégé le 25 décembre.

M. de Freycinet a fait part à ses collègues de l'enquête poursuivie par le directeur du service de santé relativement à la désignation de la ville où devra être installée la nouvelle école de santé militaire. Il a également donné connaissance des avis émis par le comité technique de santé, lequel, dans deux délibérations successives, a proposé, à l'unanimité, de fixer le siège de cette école à Lyon. Le Conseil a approuvé ce choix et a autorisé, en conséquence, le ministre de la guerre à soumettre à la signature de M. le président de la République le projet de décret d'organisation élaboré de concert avec le ministre de l'instruction publique.

Enfin, M. de Freycinet a annoncé que la manufacture de Châtellerault avait reconstitué ses ateliers et que la fabrication du nouveau fusil était aujourd'hui aussi grande qu'avant l'incendie.

En comparant, aux Halles, la vente du 24 décembre avec celles des jours précédents, on est arrivé aux résultats suivants, concernant ce qui a été consommé à Paris pendant la nuit de Noël:

Huîtres, 34,000 douzaines; poissons, 22,000 kilogr; volailles, 100,000 kilogr.; triperie, 45,000 pièces; viandes diverses, 60,000 kilogrammes.

Quel appétit!

La commission d'organisation du congrès universel de la paix, qui doit s'ouvrir le 1er juin 1889, s'est constituée, 1 bis, rue de Chaillot, à Paris.

Après avoir soumis à la commission supérieure de l'Exposition un programme signé par huit sociétés de la paix (cinq sociétés françaises et trois sociétés étrangères), elle vient de décider, dans la seconde séance, l'envoi à toutes les sociétés de la paix d'une circulaire qui partira dans la première quinzaine de janvier.

Cette commission compte dans son sein: quatre députés français, MM. Barodet, F. Passy, Yves Guyot, Siegfried, un sénateur, M. Couturier, cinq présidents ou délégués de Sociétés de la paix.

Un concours a été ouvert, entre artistes français, pour un monument décoratif à élever, à Nancy, dans le parc de la Pépinière, à la mémoire de Claude Gelée, dit le Lorrain. Les figures seront en bronze, et le piédestal en pierre ou en marbre.

Les esquisses des concurrents devront être rendues à Paris, au palais des Champs-Elysées, avant le 20 février 1889. Elles seront exécutées au cinquième de la grandeur réelle.

Le premier prix, chargé de l'exécution, recevra une somme de 45,000 francs, et devra livrer le monument aux comités le 1er avril 1890.

Le deuxième projet classé recevra une prime de 1,500 francs; le troisième, une prime de 1,000 francs, et les quatrième, cinquième et sixième recevront chacun une prime de dédommagement de 500 francs.

On télégraphie, de Marseille, 26 décembre:

On sait que le *Pelayo* est venu à Marseille pour faire du charbon. On avait déposé dans les soutes plusieurs tonnes de charbon mouillé.

Lundi matin, 15 hommes étaient occupés dans les soutes lorsque le feu a pris, sans doute par suite de la fermentation. Au premier cri d'alarme, douze hommes remontèrent précipitamment sur le pont, mais trois malheureux restaient encore en bas. On crut qu'ils étaient morts, car on n'entendait aucun cri. L'ordre fut même donné de fermer les soutes pour étouffer le feu.

Cependant, un marin s'offrit à descendre pour essayer de sauver ses camarades. On l'attacha à une corde et, à trois reprises, il descendit dans les soutes, rapportant chaque fois un des malheureux, évanoui, mais vivant. Les blessés furent transportés à l'infirmerie, où ils reçurent des soins empressés.

Le commandant du bord, enthousiasmé à juste titre de cet acte de courage, fit former le cercle et, devant tous ses hommes, félicita le brave marin et lui promit une décoration.

Portugal.

Les avis de Mozambique annoncent qu'un conflit a eu lieu, avec les Bonzas, sur le Zambèze supérieur.

Les Portugais ont été victorieux. La ville de Raizara a été prise et détruite par le capitaine Castilho, gouverneur du Mozambique.

Lisbonne, 26 décembre.

Le gouvernement royal vient de donner une subvention de 500,000 fr. pour la construction de l'édifice qui sera élevé sur la berge de la Seine (entre le pont de l'Alma et le pont des Invalides), en vue d'assurer la participation du Portugal à l'Exposition universelle de 1889 à Paris.

L'organisation de la section portugaise est confiée à M. le vicomte de Melicio, président de l'Association industrielle.

Le *Correio da Noite*, journal de Lisbonne, soutenant la politique du président du Conseil des ministres de Portugal, publie la nouvelle suivante:

"On établit, en ce moment, dans l'Alemtejo, d'immenses pépinières destinées à recevoir plus d'un million d'arbres à fruits de toute espèce qui arriverait, très prochainement, d'Hyères."

La Salsepareille d'Ayer employée régulièrement, extirpe toute infection scrofuleuse, sous quelque forme qu'elle existe.

ROYAL

BAKING POWDER
Absolument pur.

L'effet de cette POUDRE est infaillible. C'est une merveille de pureté, de force et d'innocuité. Son emploi est bien plus économique que celui des poudres ordinaires, et elle échappe elle-même à toute comparaison avec la multitude des autres préparations communes, sans valeur, incomplètes sous le rapport du poids, chargées d'alun et de phosphates.
Vendue seulement en cans. ROYAL BAKING POWDER CO., 106 Wall Street, New York.
En gros par SMITH BROS & CO, SCHMIDT & ZIEGLER.
1er janv. 89—1 an—mar,jeu,dim

Espagne.

Le 23 décembre, a été tenue, à Valence, une importante réunion de viticulteurs. Cette réunion était motivée par l'annonce de l'arrivée prochaine de cargaisons de vins italiens à bas prix, titrant 18 degrés.

La réunion a décidé de télégraphier au ministre des finances pour lui demander que ces vins payent les droits de l'alcool employé au vinage.

Les sénateurs et députés de la province de Valence ont été invités, par la réunion, à adresser aux Chambres une pétition demandant l'exemption de droits d'entrée pour les alcools employés dans les vins espagnols préparés pour l'exportation.

Madrid, 23 décembre, 9 h. 15.

A la Chambre des députés, le ministre de la guerre a annoncé que le parquet militaire avait ouvert une enquête sur la conduite des officiers qui ont attaqué et frappé le directeur de la *Correspondencia militar*. Le ministre de la justice a, de son côté, déclaré que le gouvernement estimait satisfaisante la législation actuelle pour réprimer tout à la fois les écarts de la presse et les agressions contre les journalistes.

Les généraux Cassola, Lopez Dominguez ont pris part aux débats. M. Canovas est d'avis que le gouvernement doit être inexorable quand il s'agit de la discipline de l'armée.

M. Castelar ne croit pas que l'armée puisse être dirigée par les lois ordinaires; mais il ne veut pas non plus que la presse, par ses discussions, porte atteinte à la discipline de l'armée. L'orateur déclare qu'il est républicain, mais qu'il préférerait encore une monarchie constitutionnelle à une dictature militaire. Il approuve le gouvernement français d'avoir rayé des cadres de l'armée le général Boulanger, qui était un danger pour la discipline.

L'incident a été clos par le général Cassola, qui a répondu que personne ne songeait, en Espagne, à établir une dictature militaire, mais qu'il ne pouvait être d'accord avec M. Castelar, qui veut réduire les soldats à l'état d'esclaves.

Madrid, 26 décembre.

Un pétard fabriqué avec de la poudre et de la nitroglycérine a éclaté hier à la porte de la maison de M. Francisco Silvela, ancien ministre de la justice, membre du parti conservateur. L'explosion n'a produit que quelques dégâts matériels.

Les auteurs de ces tentatives répétées sont activement recherchés.

Un grand banquet militaire aura lieu ce soir à Madrid. Les chefs de corps de toutes armes de la garnison de Madrid y assisteront. Aucun discours ne sera prononcé.

A la Chambre des députés, M. Muro a questionné le gouvernement sur les mesures prises par les douanes françaises contre les vins espagnols.

Le ministre des affaires étrangères a répondu que ces mesures ont été prises afin d'éviter l'introduction, en France, des vins italiens sous le nom de vins espagnols. Il a adressé des réclamations pour empêcher que des entraves soient apportées aux opérations faites par les négociations de bonne foi.

Une violente secousse de tremblement de terre a été ressentie à Barcelonne. Les trépidations ont amené l'écroulement d'une maison. Une véritable panique règne dans la ville et dans les environs.

Italie.

Nous lisons dans la *Liberté*:

L'expulsion, de Berlin, de M. Paronelli, correspondant du journal le *Secolo* de Milan, continue à être l'objet de commentaires en Italie et en Allemagne. M. Paronelli est un homme fort honorable, président de la Société de bienfaisance italienne à Berlin. Il se contentait d'envoyer des nouvelles à son journal, sans aucune polémique. Il a raconté dans une lettre les détails de son expulsion. "La loi prussienne, lui a dit l'assesseur du chef de la police de Berlin, tolère à peine la présence des étrangers; vous n'êtes plus toléré." Ce fonctionnaire lui ayant demandé si sa santé lui permettait de partir immédiatement, M. Paronelli répondit: "Agissez *sans façon*, j'ai de la santé pour vous et pour moi." L'ambassadeur d'Italie, de son côté, a eu l'obligeance de lui expliquer que, s'il était expulsé, c'était uniquement parce que le *Secolo* était un journal à tendances *francophiles*. Le *Secolo* avait déclaré, dès le premier moment, qu'on lui reprochait d'être anti-allemand; ce à quoi il objecta immédiatement, avec beaucoup de finesse, qu'il aimait beaucoup en Allemagne les penseurs, les philosophes, les poètes et les savants. Les journaux allemands eux-mêmes déplorent l'incident Paronelli, et le *Tageblatt* de Berlin écrit à ce sujet: "Cette expulsion, en nous enlevant les sympathies italiennes, ôte au roi Humbert et à M. Crispi la force nécessaire pour maintenir l'alliance avec la Germanie." M. Paronelli a été accompagné à la gare de Berlin par une foule considérable qui criait: "Vive l'Italie! vive le *Secolo*!" Le journaliste expulsé a pris congé de l'empire allemand par ces mots: "La feuille pousse à l'arbre de la Liberté!" Arrivé à Milan, il a été l'objet d'une ovation et a assisté à un banquet où l'on a porté ce toast expressif: "A l'Allemagne des philosophes et des poètes!"

Rome, 24 décembre, 8 h. 30.

La Chambre a voté hier, à une grande majorité, les articles du projet de crédits extraordinaires pour la guerre et la marine. Une motion de M. Peruzzi, qui demandait le vote par division de l'article 1er, parce que, malgré la pleine confiance que ses collègues et lui ont dans le ministre de la guerre, ils ne peuvent accorder que les sommes votées en 1885, mais non les 37 millions qu'on y ajoute maintenant, a été rejetée.

Par contre, un amendement présenté par M. Roux et portant que le gouvernement fournira un état non seulement des travaux concédés, mais aussi des achats faits, a été adopté.

Enfin la Chambre, au scrutin secret, a adopté, par 172 voix contre 35, l'ensemble du projet et, sans discussion, a voté, par 175 voix contre 32, le projet relatif aux travaux militaires à exécuter sur les lignes de chemins de fer. Puis elle s'est ajournée au 15 janvier.

Après le vote de la Chambre, les ministres de la guerre et des travaux publics ont présenté les deux projets au Sénat, et ont demandé que le président nommât immédiatement une seule commission pour examiner les deux projets. L'Assemblée a adhéré à cette demande.

Rome, 24 décembre, 10 h. 15.

Le bruit du mariage du prince royal d'Italie avec la princesse Clémentine, fille du roi des Belges, revient sur l'eau. On dit que le contrat serait signé au mois de mai à Bruxelles.

Le voyage du roi Humbert à Berlin aura probablement lieu au mois de mars.

L'*Italie* constate, officiellement, que M. Magliani, ministre des finances, a donné sa démission.

Rome, 26 décembre, 9 h. 15.

L'Association des "Reduci indépendenti" proteste, par lettre, contre la circulaire du grand-maître de la franc-maçonnerie qui prétendait que l'Italie ne pouvait se réconcilier avec la France que si celle-ci abandonnait la Tunisie. "Ce n'est pas par de pareilles paroles, dit la lettre de l'Association des "Reduci," qu'on peut atteindre ce but tant désirable: le rétablissement des bons rapports entre l'Italie et la France."

Le comité de l'Association des vétérans des luttes de l'indépendance vient d'adresser à M. Lemmi, qui a voulu soulever contre la France la franc-maçonnerie italienne, une lettre de blâme sévère dans laquelle il est dit que "la triple alliance est incompatible avec une paix durable et qu'il faut rompre ce pacte, fondé sur des intérêts dynastiques et non pas sur des intérêts nationaux."

Nombre de personnes refusent de prendre l'huile de foie de morue à cause de son goût désagréable. Ce goût ne se retrouve pas dans l'Emulsion de Scott, faite d'huile de foie de morue et d'hypophosphites, et qui est aussi agréable au palais que le lait. C'est un remède des plus appréciés pour le traitement de la phthisie, des scrofules, des bronchites, de la débilité, de l'épuisement chez les enfants, des toux chroniques, des rhumes; et les médecins la prescrivent dans le monde entier. Ils affirment même que les enfants la prennent avec plaisir. Pour vous convaincre de son excellence, essayez-en.

Saint-Siège.

Le Pape, en recevant, le 24 décembre, les souhaits du collège des cardinaux et des prélats, à l'occasion de la fête de Noël, a prononcé une allocution dont voici le début:

Tandis qu'il a plu à Dieu de m'accorder la faveur d'un jubilé, le décret de la Providence n'a pas voulu soulager la grave situation de la Papauté. Cette situation s'est aggravée. Une guerre systématique est déclarée contre tout ce qui est catholique: cette guerre se manifeste par des dispositions administratives et législatives.

Les fondations pieuses n'ont pas été épargnées, et une loi récente rend nulle la décision du magistrat sur le collège asiatique.

On entrave les entreprises les plus dignes comme celle menée contre l'esclavage, laquelle est combattue parce qu'elle est due à l'initiative de l'Eglise.

On se permet des injures et des manifestations menaçantes contre le Pape. On se sert de toutes les armes capables de nuire, et quand ces armes ne suffisent pas, on fait une nouvelle loi hostile. Tout cela est l'œuvre d'une haine de sectaires vouée au Pape, qu'on affirme être l'ennemi de l'Italie parce qu'il reste ferme dans ses revendications de la souveraineté effective, nécessaire à la sauvegarde de son ministère spirituel.

Léon XIII a ajouté qu'il a souvent réfuté cette accusation faite pour détacher les Italiens de la Papauté. Les revendications du Pape signifient tranquillité et prospérité pour l'Italie, suivant ses traditions glorieuses. Il n'est pas l'ennemi de l'Italie: il veut, au contraire, augmenter sa puissance morale.

Les catholiques italiens—a dit Léon XIII en terminant—qui revendiquent la souveraineté du Pape, aiment leur patrie mieux que les autres.

Les évêques et les catholiques du monde entier élèvent la voix pour défendre les droits du souverain pontife.

Il s'agit des intérêts moraux et sociaux de l'Italie: celle-ci n'est pas restée muette, la preuve en est dans les pèlerinages qu'elle a faits. Mais le gouvernement a voulu étouffer cette voix par de nouvelles lois.

Les évêques américains ont adressé au Pape une lettre collective où ils le remercient de l'appui qu'il leur a prêté pour la fondation de l'Université catholique à Washington. Ils constatent le succès croissant de l'œuvre. Déjà 4 millions de francs ont été réunis; le terrain où s'élèvent les bâtiments universitaires a déjà été payé; l'édifice de la Faculté de théologie est à peu près achevé. Les évêques insistent sur l'importance d'une Université catholique, alors que le rationalisme et la libre-pensée font tant de progrès parmi la jeunesse universitaire aux Etats-Unis.

Eclats de rire:
Les soufflets mettent les joues et les charbons en feu.

La petite vérole est le contraire des lapins: plus elle court fort, plus on l'attrape.

Un palefrenier à gages ne saurait être un libre panseur.

Musicalement parlant, un nid d'amoureux est un do, mi, si, la, do, ré (domicile adoré, pour ceux qui ne connaissent point l'harmonieuse gamme du mélodieux Blembourg.)

ROMAIN—Décédée hier matin mercredi, 9 janvier 1889, à 11 heures, Mme LABARRIÈRE ROMAIN, âgé de 59 ans et 5 jours, native de Hajet, Gers, France. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après midi, jeudi, à 3 heures précises, de sa dernière demeure No 43 rue Ste-Anne entre Royale et Chartres.

TO-KALON.
Avis aux familles.
Vins supérieurs de Californie que l'on trouvera toujours chez M. P. FORGET, 130 rue Royale, entre St-Pierre et Toulouse, surtout le célèbre vin de M. Crabb.
4 oct—au 17 fév

Chevaux! Chevaux!
Grand assortiment, magnifique choix, depuis le petit poney d'enfant jusqu'aux plus gros percherons, chevaux de travail, chevaux de luxe, seuls ou en paires, à vendre aux prix de Louisville et St-Louis.
Les acheteurs sont priés de se rappeler que le mois de janvier est le mois le plus favorable à l'acclimatation des chevaux du Nord.
Tiblier Brother's Stables.
Rue du Canal, encoignure Derbigny.
6 janv—4f

Avis.
Le Dr FRÉDÉRIC G. SAHUQUÉ annonce à sa nombreuse clientèle, et au public en général, qu'il est de retour de son voyage, et qu'il continuera comme par le passé à exercer sa profession comme Chirurgien-Dentiste, au No 111 de la rue Royale, vis-à-vis de l'Hôtel St. Louis. Prix très modérés. On parle l'espagnol, le français, l'anglais et l'italien. 25déc—1mois—dim,mar,jeu

Mme C. DUVOISIN,
SAGE-FEMME,
SUCCESSEUR DE Mme H. BAUSSET,
A transféré son domicile au No 193 Nord Remparts, près Dumaine.
Consultations de 1 à 3 heures P. M. Traitement spécial pour les maladies de dames.
28déc—1m

EUGÈNE BRAQUET
Successeur de Pierre Dufort.
Entrepreneur de Pompes funèbres
249......Rue Royale......249
Téléphone 710.

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS.
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
97 RUE DECATUR.

TROIS CELEBRES
MACHINES A COUDRE.

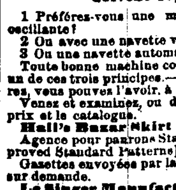

La nouvelle machine automatique Singer (fil simple). Elle court d'un trait
Le New Singer Vibrator. Plus moderne, fonctionnant plus facilement et plus simple que toutes les autres.
Le New Singer Oscillator. Elle est parfaite, scientifiquement et mécaniquement.
Trois questions auxquelles les dames doivent répondre.
1 Préférez-vous une machine avec navette oscillante?
2 Ou avec une navette vibrante?
3 Ou une navette automatique avec fil simple?
Toute bonne machine confectionnée renferme un de ces trois principes.—Celle que vous préférez, vous pouvez l'avoir, à votre choix.
Venez et examinez, ou demandez la liste des prix et le catalogue.
Hall's Bazar Skirt Forms, à vendre.
Agence pour patrons Standard améliorés [Improved Standard Patterns].
Gazettes envoyées par la poste, gratuitement sur demande.
Le Singer Manufacturing Company, 195 rue du Canal.
S. E. Rundle, Agent.
1er sept—6m—V C

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er janvier 1889.

Liste de publication.

Abadie Pierre	Gary Louis
About Vve Léon Nicolas	Janie Bastien
	Laffont Noéline
Ainsworth M. L.	Langlès Pierre Louis
Angrin Paul	Lebé Jacques
Alpuente, Vve	Lefèrère Pascal
Barbezat Jean Elisa ou ses héritiers	Lemerle
	Levigne Jules
Berenguier Jean Antoine	Magnon Gaspard Jean
	Micholet Louis
Beveret Collet Joseph	Miron J.
Bonleis Eugène	Mugel Victor
Cailliot Joseph	Paragne Jean
Cazenave Vincent	Panphille
Champagne François	Perreau de Fonterman
Charpentier Honoré	Peter Joseph
Conlon Evariste	Prevet Lemourier Vve
Courtois Stanislas	Sautin Ernest
Dartois Marie	Stoddard Howel
De Bar	Thompson Philip
Desirgues Jules Ange	Tolédano Mme née About
Dubreuil Pierre Arsène	
Faur Jean	Vammalie Basile
Faur Léon	Zelle Mme née Léonide About
Ferrère François	

LETTRES.

Rasset Louis	Vallet Elisa
Vincent Alexandre	

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.
1er janvier 1889.
Le Consul,
PAUL DEJARDIN.

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlets de la rue du Canal, 2me district.
1er nov88—1 an—mer,jeu,dim

$16
Pour un Habillement fait sur commande comprenant 100 différents dessins de Casimere tout laine, Diagonal noir ou bleu, etc.
$20
Pour un Habillement fait sur commande Casimere anglais ou Cheviot.
$25
Pour un costume fait sur commande, premier choix, et que nous vendions $45.
Nos Pardessus sont tous marqués à moitié prix.
Habillements tout faits pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants à meilleur marché que dans aucun autre magasin. Nous fabriquons toutes nos marchandises et n'employons que des tailleurs de premier ordre. Nos costumes tout faits valent ceux que l'on commande.
MICHEL LION & CO.,
13déc—1an COIN Ste. ANNE ET DECATUR.

DÉPOT DE GLACES
ET
D'OBJETS D'ART.
La plus grande maison de ce genre dans les Etats du Sud.
CONCURRENCE DÉFIÉE!
Les personnes désirant l'un des articles suivants, feront bien de venir visiter mon magasin, avant d'acheter ailleurs:
Miroirs Français pour Cheminées et entre Les Fenêtres de toutes les grandeurs et genres, à cadres Dorés, Bronze, Ebène, Noyer et particulièrement les Miroirs Bric-à-Brac pour cheminées aussi bien que les Cabinets Bric-à-Brac pour salons, qui ne peuvent être surpassés en élégance et main d'œuvre. Chevalets pour tableaux, Piédestaux pour Statues, Stores et Corniches pour Fenêtres, des dessins les plus artistiques, ainsi que des Cadres à Portraits et Crayons, comme Gravures des genres les plus nouveaux et plus beaux qui puissent être faits. Mon stock de Gravures, Etchings et Oleographs et Photogravures est un des plus beaux et plus vastes de toutes les récentes publications, aussi bien que les Ornements de Sèvre, Bisque et Bronze pour Cheminées et Cabinets Bric-à-Brac, où les artistes et connaisseurs pourront se trouver fiers de faire leurs choix pour cadeaux de noce ou fetes.
N'OUBLIEZ PAS QUE LA
Concurrence est défiée, et venez vous en convaincre chez
L. UTER,
No. 47 rue Royale.
9 déc—au 16 janv

D. H. Holmes.
Si nos annonces sont lues
Avec intérêt c'est que le public sait que nous y disons la vérité, que nous n'avons pas recours à l'exagération.
115 de nos plus belles jacquettes importées, (walking jackets,) parmi lesquelles il en est avec des gilets brodés en métal, que nous vendrons à exactement
MOITIÉ PRIX.
Ce qui reste de notre fonds de garnitures de fantaisie pour robes sera également vendu à moitié prix
Vestes en cachemires laines à côtes pour dames à 75c.
Vestes en soie à côtes pour dames à 75c et $1.
De toutes les couleurs et qui ne se sont jamais vendues moins de $1.50 et $2.
Des velours soie brocadés de 24 pouces de large, coûtant $3.50 la yarde seront vendus lundi, à
$1.00 LA YARDE.
Nous affirmons que de pareils
BARGAINS
Pour des marchandises de réelle valeur ne se sont jamais offerts en cette ville. Nous garantissons que nul ne sera désappointé.
155 Canal St
8juil—1an—dim mar jeu

Téléphone 1146. ETABLI EN 1870. P. O. Box 2596.
A. W. MOFFETT.
Chantier de bois et moulin à raboter.
Coin des rues St-Louis et Franklin. (A la tête du Vieux Bassin.)
Vend du bois de cypre et de pin pour charpente, fini et non travaillé, bois pour plancher, plafond et "weather boards," chêne, frêne, noyer, peuplier, pin blanc et cèdre.
28 sept—1 an Manufacture de wagons une spécialité.

DESSINS ET EVALUATIONS DE MEDAILLES, BADGES ET EMBLEMES EN ARGENT ET EN OR
Pour Ecoles, Académies, Séminaires, Universités, Sociétés, etc.,
Seront fournis et exécutés dans tous les genres de travail artistique désirables, dans un court délai et aux prix les plus raisonnables.
FRANTZ & OPITZ,
HORLOGERS ET BIJOUTIERS ET MARCHANDS DE
Montres,
Pendules,
Argenterie,
Bijouterie,
Diamants,
Jumelles, Etc., Etc.
COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.
1er sept—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
Plus de $42,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290.
Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS
Newton Buckner, Chairman; Rodolph Woeste, A. Delvaille, Jno. W. Labouisse.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12 nov. '88—1an

Crescent Insurance Company,
Organisée comme Compagnie Mutuelle en 1849. Réorganisée comme Compagnie d'actionnaires en 1880.
CAPITAL EN ARGENT, - - - - - $400,000
A payé plus de dix millions et demi de dollars de pertes depuis 1849.
Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées sont remises contre polices d'incendie.
W. E. LYMAN, Président. JOSEPH BOWLING, Vice-Président.
CHAS. E. RICE, Secrétaire. 1 janv—1an

Liste des lettres étrangères restant à la poste de la Nlle Orléans pendant la semaine écoulée le 6 janvier 1889.

LISTE DE DAMES.

Hoffman Amélie Mme — Hoffman Madame

LISTE DES HOMMES.

Bermudes M et Mme aux soins de Emile Trudeau.	Bouce Dominique. Mme Cassian Etienne.
Chesu Victor.	Chabert de L.
Marchand Adolphe.	Domenq Jean.
Sianne Louis.	Stenne Edmond.
Wilderman T. R.	Schmitt Joseph.

G. W. NOTT, Maître de Poste.

BEQUILLES.
BAS ÉLASTIQUES.
Soutiens abdominaux, Bandages herniaires, Suspensoires, appuis pour les épaules, etc. dans tous les genres et dans tous les prix.
A. McDERMOTT,
200 St-Charles, entre Julia et St-Joseph.
31 mai—1 an

RICHARD MILLIKEN,
Facteur de Sucre et Marchand Commissionnaire,
No. 125 RUE GRAVIER,
Nouvelle-Orléans, Lne.
4 déc—2m

Salons de billard et café de Miller,
Au coin des rues Commune et St-Charles.
Les tables de billard de l'établissement ont été remises à neuf, leurs tapis renouvelés, billes et queues nouvelles.
Salons de poste à quinze billes et de quilles.
La buvette est pourvue des meilleurs vins et liqueurs.
Un service poli est assuré.
16 déc—3m

AMUSEMENTS.

Théâtre St-Charles de Bidwell.
Semaine commençant dimanche, 6 janvier.
Dernière semaine de
Mr. JOHN A. STEVENS.
Dimanche, Lundi, Mardi et Mercredi soirs et Matinée Jeudi.
Le grand drame à sensation:
UNKNOWN.
Jeudi, Vendredi et Samedi soirs et Matinée Samedi—Première fois ici de la comédie-drame
NARROW ESCAPE.
Dimanche, 13 janvier—Marie Prescott et R. D. McLean. 5 jan—

Académie de Musique de Bidwell.
Dimanche, 6 janvier 1889,
Deuxième et dernière semaine de l'actrice américaine distinguée,
EFFIE ELLSLER!
Dimanche, Lundi, Mardi et Mercredi soirs et Mercredi en matinée—Le drame romantique,
EGYPT!
Jeudi, Vendredi et Samedi soirs et Samedi en matinée—Un double programme.
Household Fairy and Keepsake.
A cette occasion de nouveaux et élégants costumes faits expressément pour ces représentations seront portés par Mlle Ellsler et la troupe. Mlle Ellsler dans les deux rôles.
Dimanche, 13 janvier—Le Original "Bunch of Keys" Company. 5janv—

ROBINSONS MUSEUM & THEATRES
La semaine commençant le 10 janvier—Salle des Curiosités—M. Leonhard qui enlève de terre un cheval avec ses dents. Le Prof. Angelo et ses oiseaux apprivoisés. Punch & Judy et des curiosités sans nombre. Théâtre No 1—Une charmante comédie, McGee & McCracken. Théâtre No 2—Clark & Buskink dans diverses chansons. 10 jan—

Assurances et Banques.

Banque Nationale Mutuelle.—Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1888.—A une réunion du Conseil de Direction tenue le 28 du courant, il a été déclaré un dividende de 4 pour cent payable sur demande aux actionnaires.
HENRY BLACHE,
1er janv—1 m Agissant comme caissier.

State National Bank de la Nouvelle-Orléans.—29 décembre 1888.—A une réunion du Bureau des Directeurs, tenu ce jour, un dividende de TROIS POUR CENT a été déclaré sur les gains des six derniers mois, payable à partir du 4 janvier 1889, aux actionnaires enregistrés à cette date.
T. R. ROACH, Caissier.
30 déc—2 sem

Banque Mutuelle Nationale.—Nouvelle-Orléans, 8 décembre 1888.—L'élection annuelle des directeurs de cette Banque aura lieu à la maison de Banque, 106 rue du Canal, MERCREDI, 9 janvier 1889, entre 11 heures A. M. à 2 P. M.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.
8déc—1m

State National Bank—Nouvelle-Orléans, 15 décembre, 1888.—L'élection annuelle pour neuf directeurs de cette banque aura lieu au local de la Banque, coin des rues Camp et Commune, le MARDI 15 janvier 1889, de 10 a. m. à 2 p. m.
T. R. ROACH, Caissier.
15 déc—1m

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la rue St-Charles, coin des rues Carondelet et Huitième—Nlle Orléans, 3 janvier 1889.—La réunion annuelle des actionnaires de cette compagnie aura lieu lundi, 14 janvier 1889, entre 10 heures A. M. et midi, pour l'élection des directeurs devant servir pendant l'année courante.
Le livre des transferts sera clos jusqu'au 14 janvier 1889.
V. RIVIÈRE, Secrétaire.
4 janv—4 6 13

Bureaux de la Crescent City Live Stock Landing and Slaughterhouse Company, paroisse St. Bernard, 5 janvier 1889—A une réunion du Conseil de Direction tenue le 3 du courant, un dividende semestriel de (4) pour cent a été déclaré, payable aux actionnaires à partir du 15 janvier 1889.
Le stock transféré, à partir du 10 janvier et après ne participera pas au dividende.
J. N. AUGUSTIN, Secrétaire.
6janv—6 10 13.

Bureau de la Carondelet Canal and Navigation Company.—Encoignure Villeré et Toulouse, (Vieux Bassin.)—Nouvelle-Orléans, ce 27 décembre 1888.—Conformément aux sections 8 et 9 de la charte l'élection annuelle de neuf directeurs aura lieu le 21 JANVIER 1889, (troisième lundi du mois), entre 11 heures a. m. et 2 heures p. m., au bureau de la compagnie.
H. HUARD, Secrétaire.
27déc—27—3,10,17 janv

Female Orphan Society of Poydras Asylum.—L'élection annuelle de Directeurs de cette Société aura lieu à l'Asile Poydras, le MERCREDI, 16 janvier, de midi à 2 heures.
E. E. HODGSON, Secrétaire.
6janv—10f

DENTISTES.

Extraction de dents sans douleur.
Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.
G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St-Charles et Camp.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 août—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

Nouveau Stock.
ELKIN & Cie.,
98......Rue du Canal......98
TAPIS,
Moquettes, Velours, Bruxelles avec Bordures, Trois Ply et Ingrain.
CENTRES ORIENTAL
De toutes les grandeurs.
RIDEAUX,
Madras, Crête, Bobinet, Colbert et Nottingham.
PERSIENNE
D'un genre tout à fait nouveau
Etoffes pour Meubles,
Brocatelle, Ammur, Raw Silk, etc.
CORTICINE,
Toile Cirée, Linoleum.
FRANGES
De tous genres.
Le tout à grandes réductions.
24 oct—1an

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils.
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIREE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisses, Nottingham, Madras, Turcoma
RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'étoffes pour Rideaux. 5 oct—1 an

Prof. CYRILLE C. THEARD,
No 59 1/2 Union, 3e District.
Leçons chez lui de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
Français, Anglais, Volapük, Tenue des livres, etc. 14 oct—

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 9 JANVIER—CLASSE A No 107
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
48	1	19	45	18	3	42	56	63	67	39	40	13	52

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature Ce 9 janvier 1889—4 heures P. M.
J. A. A. BOURREAU.
W. P. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.
Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

AMUSEMENTS.

GRAND OPERA HOUSE.
CE SOIR: Matinées mercredi et samedi.
M. J. K. EMMET,
Dans la comédie qu'il a créée,
OUR FRITZ.
Les prix pour les matinées pendant cet engagement seront les mêmes que le soir.
N. B.—Matinée spéciale Mercredi à 1 h. P. M., au bénéfice du Fonds des Acteurs d'Amérique.
Dimanche, 13 janvier.—La troupe de comédie d'Arthur Rehan dans "Nancy & Co."
8 jan—

THEATRE DE L'OPERA.
FRÉDÉRIC MAUGÉ.......Administrateur-Gérant.
Jeudi soir, 10 janvier, à 8 h.
27ème soirée fashionable de souscription,
FREISCHUTZ (Robin des bois),
Opéra en 4 actes et 5 tableaux de C. M. Von Weber.
Max, M. Berger; Gaspard, M. Plain; Agathe, Mme Schwyer-Lematte; Annette, Mme Vandiric.
Au 3me acte: La gorge du loup; Chasse infernale. Au 4me acte: Grand ballet; L'invitation à la valse, dansée par Mlles Didan, Charpentier Paris et tout le corps de ballet.
Samedi soir, 12 janvier, à 8 h.,
RIGOLETTO.
9janv—2f

PIANOS
—DE—
PLEYEL
—CHEZ—
Louis Grunewald & Cie.
18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

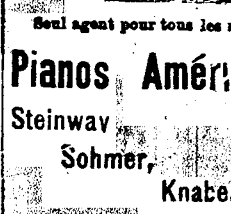

Seul agent pour tous les meilleurs
Pianos Américains,
Steinway,
Sohmer,
Knabe,
Behr
Shoninger, Fischer et Pease,
Au plus bas prix, au comptant, ou payables en Versements mensuels très faciles.
MUSIQUE
de tous les principaux éditeurs ainsi que les dernières publications.
S'adresser au magasin de musique de
LOUIS GRUNEWALD,
NLLE-ORLEANS.
1er oct87—1an

AVIS.

Le programme suivant a été adopté par le Comité des "Knight of Electra" pour le règlement du concours qui aura lieu entre les plus brillants masques du Mardi-Gras prochain, le 5 mars 1889, sous les auspices de cet ordre:

1° Le concours sera général, tout le monde sera admis, sans exception ni réserve.

2° Ceux qui ont l'intention d'y prendre part doivent en donner avis au "Comité de Concours", Boîte 2065, Bureau de Poste, avant le 22 février 1889. Ceux qui désireraient conserver l'anonyme n'ont qu'à donner leurs initiales dans le dit avis.

3° Tous ceux qui prendront part au concours sont requis de se présenter en grand costume devant un comité de l'Association, qui restera en séance de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi, dans une de nos principales salles, le Mardi Gras, 5 mars 1889.

4° Personne ne sera admis devant ledit comité s'il n'est en costume complet.

5° Un photographe connu sera en permanence et photographiera tous les masques qui se présenteront.

6° Ceux qui enverront leur photographie dans le costume qu'ils devront porter le jour du Mardi-Gras à l'adresse ci-dessus, avant le 25 janvier 1889, seront représentés fidèlement dans les groupes officiels qui seront publiés par le comité de l'Association chargé de ces publications illustrées.

7° Ceux qui prendront part au concours dans la mascarade recevront une invitation personnelle à la fête des flambeaux dans le carnaval de Macolletti, qui sera donné par l'Association, durant la semaine du carnaval.

8° Le prix pour chaque concurrent choisi par le comité, consistera en une médaille d'or commémorative.

9° Les prix seront accordés comme suit: A la meilleure Société Musicale, hommes ou femmes, masqués et comprenant dix personnes au plus et au moins de cinq; à la meilleure Société de Ménestrels de dix personnes au plus et de six au moins.

—A la meilleure société représentant un sujet quelconque et comprenant 10 personnes ou plus et non moins de six.—A la meilleure représentation d'un personnage imaginaire, du sexe masculin ou du sexe féminin; à la meilleure représentation d'un personnage appartenant à la poésie, à l'histoire, ou au roman; à la meilleure représentation d'un fruit, d'une fleur; à la meilleure représentation d'un animal; au personnage le plus burlesque, homme ou femme.

10° Tous les masques entrant dans la salle, le Mardi Gras, seront comptés, et les prix seront donnés par ceux qui auront été comptés.

11° Aucun masque tapageur ou pris de boisson ne sera admis devant le comité.

Très respectueusement,
Le Comité de Concours des "KNIGHTS OF ELECTRA."
30déc—4dim

Dix-huitième Etat Annuel
—DE—
L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1887:

Primes reçues:		
Sur risques de feu		$225,406 98
Sur risques de marine		3,756 82
Sur risques de rivière		3,110 34
		$232,274 14
A ajouter, primes non acquises de 1886		70,255 00
Primes totales		$302,529 14
A ajouter, intérêts et profits et pertes		27,397 12
Revenus		$329,926 26
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$119,852 81	
Sur risques de marine	7,199 67	
Sur risques de rivière	155 63	
Total des pertes payées	$127,208 11	
Retour de primes et cancellations	5,221 17	
Commissions	35,937 24	
Réassurances	17,869 54	
Licences	000 00	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.	34,406 30	
Déboursés		$221,642 36
Surplus		$108,283 90
Primes non acquises de 1887	$60,695 00	
Pertes ajustées et non ajustées	34,000 00	94,695 00
Bénéfice net		$13,588 90
ACTIF.		
Argent en caisse		$34,758 84
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi		15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats		13,912 61
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0		12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans		134,3[illegible] 00
$53,200 Bons à Primes de la Nlle-Orléans (dont $2,100 sont des Drawn bonds)		71,063 00
Primes en voie de recouvrement		12,626 77
Prêts sur hypothèque		42,484 34
Effets à recevoir		3,025 00
Billets à recevoir pour primes		2,421 65
Actions et autres valeurs		12,144 90
Meubles et installations de bureaux		2,500 00
Total		$358,844 01

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. G. LANAUX, Président.
Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 16 janvier [illegible]
CHAS. G. ANDRY, Notaire.
7 jan—1m